

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COLLECTIVITE

COMMUNE D'HEILTZ LE MAURUPT

Nombre de conseillers :

en exercice 11

Présents 11

Votants 11

Délibération n° 1

Extrait du 14 février 2011

Par suite d'une convocation en date du 8 février 2011, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le 14 février 2011, à 18h30, sous la présidence de Monsieur BAILLY Michel, maire.

Etaients présents : MM. Michel BAILLY, Guy SALLES, Huguette ROSSARD, Thierry LIGNOT, Claudine DUBECHOT, Martine BARDET, René MARTINEZ, Stéphane HETTE, Thierry NOISSETTE, MUNEUX Philippe, MUNEUX Josette.

Lesquels forment la majorité en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Absent(s) excusé(s) 0 Absent(s) : 0,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales

M. HETTE Stéphane est désigné secrétaire de séance.

Objet : souscription d'un contrat d'assurance « risque statutaire » auprès de la SMACL

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'est pas couverte pour les arrêts de travail des employés de la commune et qu'il convient de prévoir les modalités d'un contrat.

Considérant que la proposition de la SMACL, présentée par le crédit agricole est la plus adaptée à la situation de la commune en présentant des garanties complètes pour un prime moins importante.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la SMACL,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce contrat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le.....
Et de la publication, le.....
Fait à Heiltz Le Maurupt, le.....
Le Maire,



Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Heiltz Le Maurupt, le 14 février 2011

Le Maire,

BAILLY Michel

Date d'affichage

/ /